

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00789

Numéro SIREN : 479 908 949

Nom ou dénomination : WOLFF ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2023 sous le numéro de dépôt 7600



B.T.B. AUDIT

Michel BARTHELEMY,
Arnaud TRASSOUDAIN &
Marie-Pierre BARTHELEMY
Commissaires aux comptes

15 Rue Cugnot
63540 ROMAGNAT

Tél. 04 73 35 32 50
Fax. 04 73 35 11 84
Email. contact@btbassocies.fr

WOLFF ET ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 €

19 boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES

R.C.S. Clermont-Ferrand 479 908 949

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Société à responsabilité limitée
au capital de 239 289 €
R.C.S. CLERMONT-FERRAND 819 887 027
SIRET : 819 887 027 00012
APE : 6920 Z

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon - Riom





A l'assemblée de la société WOLFF et ASSOCIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WOLFF ET ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Informations complémentaires sur le bilan actif » de l'annexe des comptes annuels concernant le fonds de commerce inscrit à l'actif de votre société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles



de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Romagnat, le 13 juin 2023

Pour la société B.T.B. AUDIT
Commissaires aux comptes



Marie-Pierre BARTHELEMY
Gérant



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	45 925	45 925			
Fonds commercial	800 000		800 000	800 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	201 348	163 301	38 046	63 231	- 25 185
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	10 190		10 190	10 190	
TOTAL (I)	1 057 462	209 226	848 236	873 421	- 25 185
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 052 705	116 087	936 618	596 693	339 925
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	408		408	24	384
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 071		14 071	9 969	4 102
. Autres	3 807		3 807	4 888	- 1 081
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	740 629		740 629	796 150	- 55 521
Charges constatées d'avance	60 326		60 326	51 786	8 540
TOTAL (II)	1 871 945	116 087	1 755 858	1 459 509	296 349
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 929 407	325 313	2 604 094	2 332 930	271 164



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 37 000 Euros)	37 000	37 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	3 700	3 700	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	948 346	937 083	11 263
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	1 062 937	862 262	200 675
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 051 983	1 840 046	211 937
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 948	73 996	26 952
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	117 443	137 456	- 20 013
. Organismes sociaux	65 153	75 830	- 10 677
. Etat, impôts sur les bénéfices	59 392	2 134	57 258
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	172 831	135 885	36 946
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	17 275	21 741	- 4 466
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 930	5 988	- 58
Produits constatés d'avance	13 140	39 854	- 26 714
TOTAL (IV)	552 112	492 884	59 228
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 604 094	2 332 930	271 164



Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 604 094,49 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 062 936,82 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/04/2023 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Produits à recevoir par postes du bilan = 144 009 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	144 009
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	144 009

Charges constatées d'avance = 60 326 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan actif

Le fonds de commerce inscrit à l'actif pour un montant de 800 000 euros correspond au rachat du droit de présentation de la clientèle d'expertise comptable et de commissariat aux comptes du cabinet Patrick WOLFF. En application du règlement ANC 2015-06, aucun amortissement et aucune dépréciation ne sont à constater au 31/12/2022.



Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 37 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3700	10,00	37 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3700	10,00	37 000

Etat des dettes = 552 112 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	100 948	100 948		
Dettes fiscales & sociales	432 094	432 094		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 930	5 930		
Produits constatés d'avance	13 140	13 140		
TOTAL	552 112	552 112		

Charges à payer par postes du bilan = 148 237 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	20 462
Dettes fiscales & sociales	127 775
Autres dettes	
TOTAL	148 237

Produits constatés d'avance = 13 140 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Ventilation du chiffre d'affaires = 3 813 951 E***

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	3 813 951	100,00 %
TOTAL	3 813 951	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 144 009 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir(418100)	144 009
TOTAL	144 009

Charges constatées d'avance = 60 326 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	60 326
TOTAL	60 326

Charges à payer = 148 237 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parv(408100)	20 462
TOTAL	20 462

Dettes fiscales et sociales	Montant
Congés payés(428200)	117 211
Etat charges à payer(448600)	10 564
TOTAL	127 775

Produits constatés d'avance = 13 140 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	13 140
TOTAL	13 140



Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
b) Nombre d'actions émises	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 813 951	3 620 870	3 475 000	3 403 085	3 541 167
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 486 594	1 236 686	1 167 010	1 077 420	1 031 440
c) Impôt sur les bénéfices	351 887	309 701	324 653	287 658	296 241
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 134 707	926 985	842 357	789 762	735 199
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 062 937	862 262	838 201	689 984	705 583
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	307	251	228	213	199
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	287	233	227	186	191
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	1 260 181	1 293 403	1 273 565	1 197 090	1 213 445
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	488 249	512 639	514 615	501 842	495 980



WOLFF et Associes
Société par actions simplifiée d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
Au capital de 37 000 €
Siège Social : 19 Boulevard Berthelot 63400 CHAMALIERES
479 908 949 RCS CLERMONT FERRAND

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 1 062 936.82 € de la manière suivante :

Dividendes 1 036 000 €
Autres réserves : 26 936.82 €
TOTAL : 1 062 936.82 €

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Dividende par action	Dividendes éligibles à l'abattement (art 158 du CGI)
2019	651 200	176	651 200
2020	814 000	220	814 000
2021	851 000	230	851 000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

